pote à pote

Le magazine des Quartiers

Haïti
la citoyenne

N°144 - Trimestriel - avril/juin 2014 - 10 Euros - www.poteapote.com - Pote à Pote, le magazine de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

SOMMAIRE

2 Sommaire

3 *Édito :* « Haïti, perle citoyenne »

4 S'assumer en tant que gay : un moyen de combattre l'homophobie en Haïti

5 Comment la France essaye de garder une bonne image à l'international tout en fermant ses frontières aux migrants haïtiens ?

7 « La sécurité, une liberté à surveiller »

8 Haïti-Justice : La construction d'un Etat de droit ne peut se limiter aux symboles

9 Louis-Philippe et Benoit, des artisans de la paix sociale dans le Grand Martissant

10 Haïti – Média : « la révolution de la parole libérée »

11 « En Haïti on déconcentre les problèmes mais on garde les moyens »

ÉDITO

Haïti, perle citoyenne

Janvier 2010, les regards du monde entier se tournaient vers une Île des Antilles, déjà tristement connue pour la dictature de Duvalier (alias Papa Doc). Un séisme d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter fait 300 000 morts, le même nombre de blessés, et 1 million de sans abris, dans un pays qui compte 10 millions d'habitants. Le pouvoir politique aussi est touché : de nombreux bâtiments publics, y compris le palais présidentiel, sont mis à terre, laissant l'administration de l'état hagarde. A cela s'ajoutera une épidémie de choléra qui fera des milliers de morts supplémentaires.

Cette catastrophe sans précédent mobilise la communauté internationale. Les ONG du monde entier se bousculent pour tenter d'aider les haïtiens. Dans la précipitation, celles-ci, qui ont réussi à débloquer des milliards d'euros de dons, organisent l'aide locale en contournant l'État, qui dysfonctionne. Certains observateurs parlent alors de « République des ONG ». Du nombre de celles-ci, et du manque de coordination, ainsi que de l'impuissance de l'État Haïtien, résulte un manque de résultats de l'action humanitaire.

Pour autant, il n'est pas question de laisser tomber les Haïtiens ! Avec les ONG, qui ont maintenu leurs programmes depuis des années, nombreux sont les citoyens engagés, qui luttent pour améliorer le sort de leurs compatriotes. Des associations de quartiers qui militent pour la solidarité au sein de leur communauté, aux syndicats d'enseignants qui réclament un réel engagement de l'État Haïtien dans ce domaine, les initiatives sont nombreuses.

Face à ces engagements citoyens, des problèmes persistent et expliquent les lenteurs des actions humanitaires : la police et la justice sont confrontées à des manques de moyens humains et matériels particulièrement handicapants, qu'ils comblent du mieux qu'ils peuvent. Les personnes LGBT, qui tentent de se faire accepter par la société, s'organisent pour lutter contre les maux dont ils sont accusés par les préjugés populaires, et contre les violences qu'ils subissent. En Haïti aussi, on lutte contre les discriminations.

Nous ne devons pas oublier Haïti. Nous devons empêcher la démobilisation des financeurs et des donateurs privés. Dans ce Pote à Pote, nous vous dévoilons la face cachée des gros titres de la presse traditionnelle. Haïti a toujours besoin de la solidarité internationale, mais elle est également une source de richesse.

Julien Vanhée
Rédacteur en Chef de Pote à Pote

Maisons des Potes

Pote à Pote magazine N°144
Fédération Nationale
des Maisons des Potes
16 square Dunois - 75013 Paris
www.maisondespotes.fr
T 01 44 93 23 23 - F 01 44 93 23 24
www.poteapote.com
Contact rédaction:
julien.vanhee@maisondespotes.fr

Directeur de la publication :
Samuel Thomas
Rédacteur en Chef :
Julien Vanhée
Rédacteur en Chef du numéro :
Loïc Rigaud
Maquette : Julien Vanhée
Abonnement : Mala Dhunnoo,
Minta Ouattara
Diffusion : le réseau national des
Maisons des Potes

Numéro de commission paritaire :
1208G84757-ISSN-1259-4199
Imprimeur : EXPRESSIONS 2
10 bis, rue Bisson - 75020 Paris
T 01 43 58 26 26

Soutenu par

Grâce à votre soutien, Pote à Pote ira encore plus loin, ABONNEZ-VOUS !

[] **Particuliers : 10 € et plus /an**
[] **Associations : 50 € et plus /an**
[] **Institutions : 100 € et plus /an**

Coupon à renvoyer à :
Fédération Nationale des Maisons des Potes
16, Square Dunois, 75013 Paris.
Tél : 01 44 93 23 23

NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
.....
C.P. VILLE
MAIL
TEL.

DISCRIMINATIONS

S'assumer en tant que gay : un moyen de combattre l'homophobie en Haïti

Organiser la communauté gay d'Haïti afin de pouvoir exister, tel est l'objectif que l'association KOURAJ s'est fixée. Le séisme du 12 janvier 2010 a aggravé la précarité de ces jeunes, et pourtant ils entendent lutter contre les préjugés et faire du plaidoyer afin de pouvoir tout simplement vivre leur orientation sexuelle librement...

La lutte contre l'homophobie n'est pas une priorité du gouvernement MARTELLY / LAMOTHE, elle aurait pu. Lors de la campagne présidentielle de 2011, le chanteur alors candidat s'était vu traiter de masisi par ses détracteurs. Michèle DUVIVIER PIERRE-LOUIS, premier ministre en 2008 avait également subi les foudres des sénateurs. Masisi, insulte courante en Haïti où les religions ont une place très importante. Insulte largement utilisée par les conservateurs de tout bord politique pour discréditer les progressistes. Les féministes en ont souvent fait les frais, quand certains assis sur les acquis, veulent mettre à mal leurs revendications. Masisi est un terme créole péjoratif, mais l'association KOURAJ a décidé de le reprendre à son compte pour lutter contre les préjugés. Les militants de la toute jeune association veulent créer la première « communauté M » d'Haïti [voir encadré ci-dessous] et espèrent un jour pourvoir se nommer « communauté LGBT » comme dans les pays occidentaux. Mais pour Charlot JEUDY, le président du comité exécutif « c'est un rêve, avant cela il faut que la société évolue ».

S'ORGANISER POUR EXISTER

Par cette organisation, Charlot JEUDY souhaite réunir la communauté M du pays afin de se soutenir et de s'organiser pour revendiquer des droits et être accepté par tous. Beaucoup de masisi partent d'Haïti pour la République Dominicaine et les Etats-Unis où ils peuvent vivre leur orientation sexuelle comme ils l'entendent. Ceux qui font le choix de rester ici se taisent et se font discrets. « Nous gardons les perruques, les jupes, les bijoux et les manucures pour des soirées entre nous dans des maisons privées ».

JEUDI, Président du Comité éxécutif de Kouraj - @Lorenzo Tassone - @kouraj. Port-au-Prince, Loïc RIGAUD pour Pote à Pote

Se trouver une compagne ou un compagnon est un parcours du combattant à Port-au-Prince et encore plus en province. Pour cela, l'association essaye d'organiser des soirées dans des maisons privées mais c'est à chaque fois compliqué. Pour finir, ils se voient souvent chez eux ou chez leurs amis quand c'est possible. Le 13 juin dernier ils ont organisé la première manifestation publique de la communauté M devant le tribunal de paix de la ville de Jacmel. Quatre masisi s'étaient fait agressés quelques jours avant en raison de leur orientation sexuelle. Soutenues gratuitement par des membres du Bureau des avocats internationaux (BAI), l'organisation KOURAJ espère consolider un partenariat à long terme afin d'apporter un soutien permanent aux membres de la communauté.

LES MASISI RESPONSABLES DE TOUS LES MAUX

Il faut dire que s'ils subissent beaucoup d'actes de violence, c'est qu'on les accuse de tout ! Prostitution, pédophilie, détournement mineur, VIH, ils seraient même responsables du séisme de 2010 pour avoir offensé Dieu. Dans les années 80, alors que le SIDA se développait aux Etats-Unis, les centres de contrôle des maladies émettaient la théorie des 4 H : Homosexuels, Hémophiles, Héroïnomanes et … Haïtiens ! La diaspora Haïtienne se mobilisa alors contre cette théorie qui finit par être invalidée par les scientifiques mais les conséquences ont été importantes pour la communauté à travers le monde et pour le tourisme en Haïti. Les évangélistes américains ont leur part de responsabilité dans cette haine envers les masisi. D'après Charlot JEUDY « Ce qu'ils n'ont pas pu faire chez eux, ils le font chez nous. Les pasteurs Haïtiens ne comprennent pas que c'est un moyen de plus pour nous diviser, pour tuer le vivre ensemble entre Haïtien ». Les catholiques sont également très virulents à leur encontre. Charlot est catholique de naissance mais aujourd'hui il ne croit plus : « J'ai fini par comprendre que ces gens ont contribués à l'esclavage, ces gens ont contribués aux misères de notre peuple et en plus aujourd'hui, ils contribuent aux discriminations qu'ont subis ». Il n'y a que le Vaudou qui les tolère ici. Certains racontent que l'homosexualité a été importé en Haïti par les Occidentaux, mais pour Charlot c'est»l'homophobie qui est importé de l'extérieur, notamment par les évangélistes».

ASSUMER SON HOMOSEXUALITÉ : UN RISQUE POUR LES MASISI MAIS UN MOYEN D'EXISTER POUR LES MEMBRES DE KOURAJ

Manifestation à Jacmel au mois de juin dernier / Charlot

Comme partout dans le monde, annoncer son homosexualité à ses parents n'est pas chose aisée. Pour ceux qui réussissent à passer le pas, cela reste le plus souvent dans le cercle familial et amical. On leur conseille de rester discrets pour ne pas s'attirer les foudres de leurs voisins. Et c'est souvent nécessaire pour continuer à avoir une vie sociale et professionnelle. Les membres du bureau exécutif de KOURAJ ont décidé eux de l'assumer publiquement. Ce n'est pas toujours évident au quotidien mais « cela permet de vivre en paix avec soit même ». Il n'empêche, Charlot n'a pu participer au carnaval des Fleurs de Port au Prince, du mois de juillet dernier, que le dernier jour entouré de deux amis musclés. Même s'il dit ne pas avoir peur de s'exposer, il cite Socrate comme s'il voulait se rassurer : « Il vaut mieux subir l'injustice que de la commettre ».

Assumer son orientation sexuelle est un moyen pour l'organisation de faire avancer les droits de la communauté M. L'homosexualité n'est pas interdite légalement en Haïti, mais aucun texte n'en parle, comme si elle n'existait pas. A l'inverse, l'homosexualité n'est pas tolérée par la culture majoritairement chrétienne. En réunissant le 17 mai dernier le 1er congrès national de la communauté M avec plus de 300 participants, les membres de KOURAJ souhaitent s'organiser pour porter des revendications politiques. Même si la porte des médias Haïtiens est fermée aujourd'hui « on va tout faire pour qu'ils nous voient » et ainsi changer les mentalités. Ils espèrent que des responsables politiques les soutiendront rapidement. Et s'il le faut, ils s'engageront eux même dans les partis pour faire changer les choses.

Cette année, leur envie est de rédiger un projet de loi contre les discriminations et les violences homophobes. Pour cela ils veulent s'appuyer sur les communautés LGBT d'autres pays qui voudraient bien les aider.

UNE DISCRIMINATION AU QUOTIDIEN

La discrimination et la précarité est une réalité pour ces jeunes de tout le pays. Le séisme du 12 janvier 2010 a accentué leur précarité. Avec un taux de chômage des jeunes de 35 % avant le séisme et 500 000 personnes qui vivent encore aujourd'hui dans des camps, qui peut se permettre de se faire mettre à la porte de chez soit en annonçant son homosexualité à ses parents ? Certains masisis appellent Charlot pour lui demander un logement, mais lui ne peut pas les aider. Il espère un jour pouvoir apporter des solutions à ces jeunes sans famille. Que ce soit à l'école ou au commissariat la discrimination est une réalité quotidienne pour les Haïtiens de la communauté M. A l'université, Charlot n'a pas pu soutenir son mémoire sur l'homosexualité parce que son professeur ne voulait pas l'accepter en raison de ses convictions religieuses. Charlot JEUDY espère réunir suffisamment de soutien politique et financier pour pouvoir organiser l'année prochaine ou dans deux ans la première M'Pride. Et peut-être que ce militant avant-gardiste des Droits de l'Homme, deviendra le prochain Harvey Milk Haïtien ?

Le M comme un emblème

La communauté M : Masisi, Madivin, Mix, Makomer : Masisi se rapproche en Français de gay et madivin de lesbienne. La plupart des madivin sont des femmes hétérosexuelles, mariées le plus souvent, qui ont des relations épisodiques homosexuelles. Le terme français lesbienne ne correspond pas à la réalité des madivin en Haïti qui ne peuvent vivre leur sexualité comme elles l'entendent. Il en va de même pour les masisi. Le masisi est une personne de sexe masculin mais qui socialement et/ou dans sa vie sexuelle joue un rôle perçu comme féminin. Les hommes qui ont le rôle perçu de masculin dans le couple gays ne sont pas qualifié de masisi, puisqu'ils ne s'assument pas en général comme tel et sont souvent mariés. La réalité des homosexuels Haïtiens est différente de celles des pays occidentaux. C'est pourquoi l'association KOURAJ préfère parler de « communauté M » pour Masisi, Madivin,Mix (bi), Makomer (transsexuel).]

IMMIGRATION

Comment la France essaye de garder une bonne image à l'international tout en fermant ses frontières aux migrants haïtiens ?

UNE POLITIQUE MIGRATOIRE FRANÇAISE QUI FAIT DE L'IMMIGRÉ UN SUSPECT

La politique du « cas par cas » pratiquée par les différents gouvernements français depuis la fin des années 90 a touché de plein fouet les migrants haïtiens. Au lieu de fixer un cadre légal précis d'entrée et de séjour sur le territoire national afin de tirer bénéfice d'une politique migratoire assumée, les autorités ont mis en place un rouleau compresseur administratif aveugle pour diminuer le nombre de titres délivrés.

Ainsi l'obtention d'un visa pour venir en France ou d'un titre de séjour pour y résider ne se fait plus sur un motif objectif – présenter un contrat de travail ou bien une inscription dans une université, par exemple – mais sur un véritable parcours du combattant où l'agent administratif va analyser toute la vie du migrant, considéré tout au long de la procédure comme suspect. Le document administratif devient ainsi le vrai décideur de l'avenir des candidats à l'entrée sur le territoire Français, ce qui à pour effet pervers de stigmatiser dans l'opinion publique la majorité des candidats dans l'incapacité de répondre aux demandes des autorités, comme des « mauvais étrangers » ayant menti sur leur situation.

DES MIGRANTS VICTIMES ET NON COUPABLES DES CARENCES DE L'ÉTAT CIVIL HAÏTIEN.

En Haïti, le délai légal pour déclarer un enfant à un officier d'état civil est de deux ans et un mois à compter du jour de l'accouchement. La déclaration de naissance est enregistrée dans deux registres. L'un est conservé dans le bureau d'état civil jusqu'à la mutation ou la mort de l'officier, l'autre est déposé aux Archives Nationales habilitées à en fournir une copie sur demande, appelée « extrait d'archives ».

Le GARR a évalué en 2006 à un million le nombre d'Haïtiens n'ayant pas de déclaration de naissance. L'organisation haïtienne met également en avant la responsabilité des bureaux d'états civils. Elle dénonce le manque de formulaire dans les bureaux, le manque de contrôle, la négligence de certains officiers d'état civil qui ne déposent pas le registre aux Archives Nationales, ainsi que les problèmes de formation des officiers qui commettent de nombreuses erreurs dans le corps et la marge des actes : noms mal orthographiés, mauvaises dates, confusion de sexe.

« L'ambassade de France fait partie des ambassades qui posent le plus de difficultés en matière d'authentification des actes d'état civil. »

« La France a décidé la reprise des reconduites vers Haïti, mais seulement depuis l'île de la Guadeloupe. »

Le séisme de 2010 est venu complexifier les procédures administratives pour les Haïtiens puisque quatre bureaux d'état civil ont été détruits ainsi que le bâtiment du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP). Les officiers d'état civil des régions sinistrées ont dû enregistrer les décès et les portés disparus (plus de 200 000 personnes), victimes du tremblement de terre. De nombreux survivants ont également perdu leurs documents d'état civil sous les décombres.

Dans ces conditions et alors que depuis les dernières élections la carte électorale fait souvent office de pièce d'identité, il est extrêmement difficile pour les Haïtiens candidats à l'immigration et pour les membres de la diaspora de répondre aux exigences des autorités françaises. S'il est compréhensible que l'Etat français vérifie l'identité des candidats au départ, cela l'est moins quand il exige des documents impossibles à obtenir par les migrants.

DES DEMANDES ABUSIVES DE LA PART DES AUTORITÉS FRANÇAISES POUR JUSTIFIER DE L'IDENTITÉ DES MIGRANTS

« L'ambassade de France fait partie des ambassades qui posent le plus de difficultés en matière d'authentification des actes d'état civil » : Le Collectif Haïti de France n'épargne pas les autorités française dans son rapport de mission réalisé au mois de juillet 2010. Les candidats à l'immigration en France doivent fournir aux autorités un extrait d'archive émis après le 1er février 2008. Mais les autorités Françaises exigent que ce document soit demandé aux Archives Nationales d'Haïti (ANH) par le consulat Haïtien seulement. Ainsi les Haïtiens vivant déjà sur le territoire français peuvent patienter jusqu'à deux ans pour récupérer le précieux document qui doit être ensuite authentifié par l'ambassade de France en Haïti.

Les difficultés ne s'arrêtent pas là pour les migrants car le consulat de France en Haïti ne reconnait pas les déclarations tardives pourtant réalisées par les tribunaux haïtiens. « On a donc un refus de la part d'une autorité française de reconnaitre la légalité d'un acte juridique haïtien ». Hormis son caractère scandaleux, cette condition contestable et non adaptée à la réalité haïtienne, a surtout pour objectif d'écarter d'office une quantité non négligeable de candidats au départ.

Enfin le consulat de France exigerait, pour les demandes de visa concernant les mineurs, une copie d'acte de baptême ou de présentation au temple afin de prouver formellement l'identité du demandeur. Si ces actes n'ont pas de valeur juridique dans le droit haïtien, « il est obligatoire de présenter l'acte de baptême en cas d'absence de l'acte de naissance, pour avoir un extrait d'archive par exemple » explique le CHF dans son rapport. Cette pratique semble cohérente dans un pays où le catholicisme est religion d'Etat, mais est plus étonnante quand cette demande est faite par l'Etat français laïc. C'est-à-dire que le consulat Français conditionne, de fait, l'obtention d'un visa aux mineurs Haïtiens de confession catholique ou protestante.

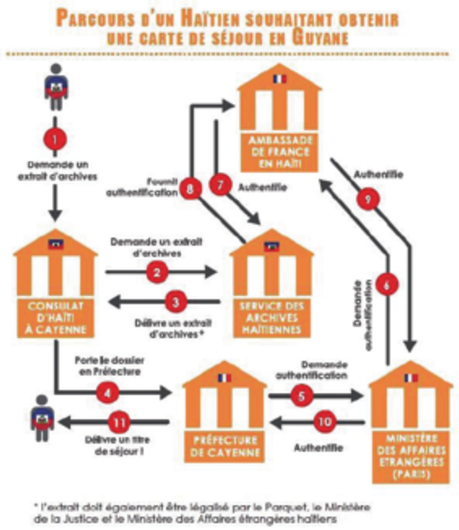

UN MORATOIRE POST-SÉISME SUSPENDANT LES EXPULSIONS … SAUF DEPUIS LA GUADELOUPE.

Au lendemain du tremblement de terre face à la catastrophe sanitaire, à l'instar des Etats-Unis et à de nombreux pays occidentaux, l'Etat français a mis en place un moratoire et a suspendu les expulsions en direction d'Haïti. Alors que les Nations Unies ont demandé au mois de juin 2011 à ses Etats membres de maintenir le moratoire, la France a décidé la reprise des reconduites vers Haïti, mais seulement depuis l'île de la Guadeloupe.

Le Collectif Migrant Outre Mer – regroupant des organisations de défense des droits des étrangers des départements d'Outre Mer français – s'interroge sur cette exception au moratoire dans une lettre à l'intention des parlementaires : « rien n'explique raisonnablement pourquoi les enjeux humanitaires qui justifient ce moratoire ne s'appliquent plus aux Haïtiens reconduits depuis les Antilles françaises alors qu'ils sont reconnus à l'égard des Haïtiens de l'hexagone et du reste de l'outre-mer ». En maintenant le moratoire mais en le rendant en partie inefficace, les autorités françaises ont ainsi pu sauvegarder leur image internationale tout en continuant les expulsions.

Ces différentes organisations s'étaient opposées au mois d'août dernier à l'expulsion de M. FRANDY, un haïtien père d'enfant français vivant en Guadeloupe. Si ce dernier n'était plus en couple avec la mère française de l'enfant, il participait à l'entretien et à l'éducation de son enfant ce qui lui donnait droit à une carte de séjour de plein droit. La séparation d'un père de son enfant est pourtant une violation du droit au respect de la vie privée et familiale garantie par l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme dont la France est signataire. Anne BERTIN explique qu'en Guyane les migrants Haïtiens arrivant sur le territoire, en situation régulière ou non, font systématiquement une demande d'asile sur les conseils des agents de la Police Aux Frontières (PAF). Cette démarche leur donne le droit à un sursis de trois mois mais peut les pénaliser lors de leur demande de titre de séjour puisqu'ils n'obtiendront souvent pas le titre de réfugié.

.

* Le Collectif Haïti de France nous fait savoir qu'à la date de publication de cet article un nouveau service a été mis en place pour délivrer des extraits d'archives aux Haïtiens qui vivent à l'étranger : le LAE. « Il semble plutôt efficace mais est très couteux : une centaine d'euros, ce qui est exorbitant pour les Haïtiens de Guyane et Guadeloupe ».

extraits du rapport « Appuis aux migrants Haïtiens »

JUSTICE

« La sécurité, une liberté à surveiller »

Haïti n'attire plus les touristes depuis la fin des années 70. L'insécurité présente dans le pays en fait une destination boudée par les agences de voyage. Pour autant, la Police Nationale d'Haïti a de grosse lacune et n'a pas les moyens de réaliser correctement sa mission d'intérêt générale. C'est ce que dénonce le RNDDH (Réseau National de Défense des Droits Humains) en interpellant le nouveau directeur de la seule force armée du pays, qui revient sur les problèmes rencontrés par l'institution pour faire baisser l'insécurité...

Campagne de communication du Ministère du tourisme Haïtien.
Port-au-Prince, Loïc RIGAUD pour Pote à Pote.

« HAÏTI LIVE THE EXPERIENCE ».

C'est le message qu'a voulu faire passer Stéphanie VILLEDROUIN, la ministre du Tourisme en installant un panneau publicitaire géant à la fin du mois d'août en Floride pour« vendre Haïti aux touristes ». Cette démarche interroge quand on connait Haïti au quotidien. L'image du pays est catastrophique à l'étranger du fait d'une histoire politique récente qui malgré quelques années de calme politique a alterné entre coup d'Etat militaire et répression des populations. Le séisme du 12 janvier 2010 n'a pas arrangé la réputation de l'île.

Si on peut accuser les ONG les plus importantes - qui sont les seules à parler régulièrement d'Haïti – de diffuser des images souvent misérabilistes pour communiquer sur leurs actions, les médias internationaux sont les principaux responsables de cette mauvaise réputation. Ainsi les derniers articles du Monde ou de Libération - pour ne citer que les journaux français - parlent uniquement de la tempête ISAAC ou bien du choléra.

Il n'est pas certain que financer des campagnes de communication à l'international soit le moyen le plus efficace pour attirer les touristes. La seule présence des casques bleus dans les rues de la capitale en démotivera plus d'un. « Zone déconseillée sauf raison impérative » dit l'ambassade de France en Haïti. Si les problèmes d'insécurité en Haïti sont exagérés, le tourisme n'est pas pour autant préconisé. Le voyage façon « Club Med » ou par circuit organisé n'existe pas et celui façon « sac à dos » est déconseillé sans connaissance sur place. Le tourisme existe pourtant sur « la perle des Antilles », les Haïtiens qui en ont les moyens, les membres de la diaspora et les expatriés des ONG souvent localisés à Port-au-Prince vont régulièrement profiter des plages avant de retourner dans la suractivité de la capitale.

DES INSTITUTIONS ALARMÉES QUI INTERPELLENT L'ETAT

Pour le seul mois de septembre, ce sont trois institutions qui ont tiré la sonnette d'alarme face à l'augmentation des violences : l'ONU, le RNDDH (Réseau National de Défense des Droits Humains) et l'ambassade Américaine, qui a invité ses ressortissants à redoubler de vigilance. Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police Nationale d'Haïti (PNH) et la MINUSTAH témoignent d'une forte augmentation du nombre d'homicides « avec une moyenne de 99 meurtres par mois de mars à juillet 2012 ».

Le RNDDH déplore le manque de réactivité des autorités qui n'ont fait aucune annonce dans le sens du renforcement de la sécurité. La difficulté est grande pour le gouvernement alors que de nombreux prisonniers se sont évadés des prisons durant le séisme, que beaucoup d'armes circulent librement et que plus de 390 000 personnes vivent encore dans les camps.

LA PNH N'A PAS LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS SUFFISANTS POUR MENER À BIEN SA MISSION

Le RNDDH dénonçait déjà dans son rapport d'activité 2011 le manque d'effectif et d'équipement de la PNH. L'organisation comptabilise dix mille agents dont « au moins sept cents policiers sont en détachement auprès des officiels du pays ». Pour Pierre ESPERANCE, Directeur exécutif, « il y a trop de policiers qui sont rattachés aux fonctionnaires de l'Etats ce qui nuit à la sécurité du pays ». Parallèlement, certains commissariats et sous-commissariats comptent moins de trois policiers alors que d'autres n'en ont pas du tout.

La tâche n'est pas facile pour ces agents en charge de la sécurité de l'île. Les bandits sont souvent mieux armés qu'eux et ils n'arrivent pas à enrayer la délinquance. L'organisation de défense des droits de l'Homme, dans une récente lettre à l'intention du nouveau directeur générale de la police nationale dénonçait les conditions de travail difficiles des agents. « Les policiers travaillent à plein rendement sur la base d'un horaire modifié au gré des responsables de postes de police. Tantôt, ils sont sur leur lieu de travail pour toute une semaine sans possibilité de rentrer chez eux, tantôt, ils travaillent quarante-huit heures de temps avant de pouvoir prendre une pause ». Le directeur exécutif regrette que « les commissariats ne soient pas équipés de dortoirs, les conditions d'hygiène sont exécrables et ils ont l'électricité en fonction des caprices de ED'H (Electricité d'Haïti) ». Les faibles salaires des agents et l'inexistence de protection sociale alors même qu'ils exercent un métier à risque poussent certains policiers à des dérives. Le RNDDH énumère ainsi les abus des forces de l'ordre : « individus arrêtés et libérés contre le versement de sommes d'argent », « actes de mendicité auprès des conducteurs », « jeux de hasard », seraient monnaie courante dans le pays. L'organisation invite donc le gouvernement à prendre des mesures pour supprimer la corruption dans la police, sanctionner les abus, éviter la vassalisation au pouvoir politique et améliorer les conditions de travail des policiers.

Le développement du tourisme en Haïti passe nécessairement par le renforcement de la sécurité sur l'île. La mise en place d'une institution policière au service des citoyens est une urgence et ne se fera qu'en luttant contre la corruption et avec une réelle volonté politique.

« Les faibles salaires des agents et l'inexistence de protection sociale alors même qu'ils exercent un métier à risque poussent certains policiers à des dérives. »

JUSTICE

Haïti-Justice : La construction d'un Etat de droit ne peut se limiter aux symboles

La construction de l'Etat de droit en Haïti passera nécessairement par la mise en place d'une Justice indépendante qui fonctionne pour tous les citoyens. Si le gouvernement envoi des signes positifs, les organisations restent inquiètes quant aux volontés réelles des dirigeants dans un pays où 85% des prisonniers n'ont pas encore eu le droit à un procès et où les Juges n'ont pas les conditions matériels pour remplir leurs fonctions.

@Jesus Serrano Redondo - UN/MINUSTAH : Le nouveau tribunal de Jacmel

DES TRIBUNAUX À L'IMAGE DU FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

« Le problème majeur de la Justice Haïtienne est le manque, voire l'absence, d'indépendance et d'autonomie. L'appareil judiciaire, se débattant dans un état de dysfonctionnement chronique, n'est pas à même de répondre aux attentes de la population ».

Ce discours clair et lucide sur l'état du système judiciaire Haïtien n'a pas été tenu par un opposant politique. Il est l'introduction du discours de Monsieur Laurent Salvador LAMOTHE, Premier Ministre d'Haïti, devant la soixante-septième session de l'Assemblée Générale de l'ONU. Le nouveau rapport publié par le RNDDH (Réseau National de Défense des Droits Humains) sur le fonctionnement du système judiciaire Haïtien pour l'année 2011-2012 vient corroborer cette analyse.

D'un point de vue matériel, les tribunaux sont à l'image du fonctionnement de la Justice en Haïti. Les petites villes de provinces sont, comme les commissariats, les plus touchés par ce manque de moyen. Nombre de tribunaux n'étant plus en état de fonctionner siègent dans des locaux prêtés par les mairies, la MINUSTAH ou dans des maisons louées par le ministère de la Justice. Ces bâtiments non-adaptés posent de nombreux problèmes de sécurité que ce soit pour le personnel du monde judiciaire ou pour les victimes.

Nombreux sont les tribunaux cités par le rapport qui sont inondés parce que les toits sont en mauvais état, les professionnels étant obligés d'emmener avec eux tous les jours leurs dossiers afin de les abriter de la pluie. « Le tribunal est dépourvu de lieux d'aisance », « pas d'eau courante », « pas de moyens de locomotions », « Il ne dispose pas de matériel roulant sinon d'une motocyclette en panne depuis plusieurs mois », « Il n'a aucun mobilier », « Ce tribunal ne dispose d'aucun matériel de fonctionnement sinon, de deux tables servant de bureaux, ainsi que de quelques chaises pour les juges », la liste est longue.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE POUR SÉPARER LES POUVOIRS

Le premier ministre assure pourtant que la construction de l'Etat de droit est une des cinq priorités de son gouvernement. Il assure qu'il fournira « les moyens financiers qui répondent à ses [l'institution judicaire] besoins » tout en garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire.

.

La président de la République d'Haïti a en effet mis fin à huit année de vide institutionnel, en nommant le 5 octobre 2011, Me Jean Anel Alexi JOSEPH à la présidence de la Cour de Cassation ainsi que le Juge et le Commissaire du Gouvernement de la Cour. Le 3 juillet 2012, soit cinq ans après la promulgation de la loi portant sa création, le gouvernement a mis en place le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), séparant pour la première fois le pouvoir judiciaire du pouvoir exécutif. La pression de la société civile et du monde judiciaire a néanmoins été nécessaire pour voir aboutir cette institution garantissant l'indépendance de la Justice. La création du CSPJ a été saluée par la société civile Haïtienne qui voit d'un bon œil la mise en place de cette institution.

@FIDH 2004 :Prison de léogane

> « La Justice n'est pas indépendante en Haïti, elle est au service du pouvoir. »

UNE JUSTICE AU SERVICE DU POUVOIR EN PLACE

Pierre ESPERANCE, directeur exécutif de la RNDDH salue également la mise en place du CSPJ qui est pour lui la base d'une justice indépendante mais il dénonce le manque de volonté politique du gouvernement. Pour lui malgré la mise en place du CSPJ, « la Justice n'est pas indépendante en Haïti, elle est au service du pouvoir ». Il en veut pour preuve la constitution du Conseil Électoral Permanent censée superviser les prochaines élections, où le Président de la République aurait nommé lui-même les trois membres représentant le CSPJ dans cette institution. Pierre ESPERANCE dénonce par exemple la plainte contre l'ancien dictateur François DUVALIER qui a bénéficié d'un non-lieu alors que des dizaines de familles avaient constitué des dossiers à son encontre.

ÉDUC POP

Louis-Philippe et Benoit des artisans de la paix sociale dans le Grand Martissant

L'ICDEGMA est un collectif d'organisations de base haïtienne implanté sur tout le territoire du grand Martissant, un des quartiers ghettos de Port-au-Prince. Louis-Philippe, Benoît et les autres membres de l'organisation ont lancé une radio communautaire et souhaitent développer le lien social et la solidarité dans ce territoire où l'Etat est remplacé par les ONG et les bailleurs internationaux.

MARTISSANT UN TERRITOIRE CLASSÉ ZONE ROUGE PAR LA MINUSTAH

Louis-Philippe, Benoit, ainsi que dix autres habitants du Grand Martissant sont les représentants de leur quartier au conseil d'administration d'ICDEGMA (Initiative des Citoyens pour le Développement du Grand Martissant), un collectif d'organisations de base souhaitant agir pour la paix sociale dans un des principal ghetto de Port-au-Prince.

La tâche n'est pas simple pour ces bénévoles du Grand Martissant qui souhaitent développer les échanges entre les différents blocs du territoire et faire baisser la délinquance juvénile. L'augmentation du nombre d'habitants dans la zone depuis le séisme a augmenté la misère et la violence : « Les gens se rapprochent dangereusement de la mer pour pouvoir s'installer »explique un des membres de l'ICDEGMA. La différence entre classes sociales est physique à Port-au-Prince : plus les habitants sont pauvres, plus ils habitent en bas de la ville en bord de mer. Cette différence est encore plus nette depuis le séisme.

BENOIT ET LOUIS-PHILIPPE, MILITANTS D'ORGANISATIONS DE BASE

Benoit a 41 ans, il est le secrétaire général d'ICDEGMA. Tout en ayant repris des études en science sociale, il essaye de trouver des petits boulots d'informaticien ou de carreleur, pour pouvoir vivre et peut-être un jour se marier. Louis-Philippe et Benoit sont comme beaucoup d'haïtiens, ils cumulent de temps en temps des petits contrats et survivent comme ils peuvent. Louis-Philippe reçoit un soutient financier de ses parents qui ont immigré aux Etats-Unis, ce qui lui permet de s'occuper de sa propre famille. Tous deux travaillent de temps en temps pour les ONG qui les embauchent sur des missions de logistique ou de recensement dans le quartier. Comme les autres membres du conseil d'administration d'ICDEGMA, Benoit est responsable d'une organisation de base : L'OSCEDH : Organisation Socioculturel et Educative pour le Développement d'Haïti. Depuis 2005 ils ont travaillé avec plus de 500 jeunes de « Bas-section » sur des projets d'éducation informelle : cuisine, couture, maroquinerie, pâtisserie.

> « L'enjeu pour les ONG internationales est donc de réussir le transfert de compétences et de moyens financiers aux ONG locales. »

@ICDEGMA - Rassemblement du 20 avril 2012

Louis-Philippe est responsable de l'organisation de base MIEJ. « Après le séisme, les ONG internationales voulaient construire des « Shelter » (abris), mais on n'en avait pas besoin sur ce quartier, nos maisons étaient simplement fissurées ». Après une année d'attente, de réunion et de nombreux déplacements, il a réussi à faire aboutir un projet pour apporter l'électricité à 30 foyers en partenariat avec l'ONG Première Urgence – Aide Médicale Internationale. La fin des programmes des principales ONG deux ans et demi après le séisme, est en partie due à l'augmentation des violences dans le Grand Martissant. Le manque de travail et de formation est un vrai handicap pour les jeunes des quartiers pauvres.

« KÒTAKÒT N'AP FÈ BON REKÒT » : LA SOLIDARITÉ FAIT UNE BONNE RÉCOLTE

C'est pourquoi ICDEGMA a du travail en perspective pour les années qui viennent. Le premier projet porté par le collectif est la mise en place d'une radio communautaire. Benoit voit cette initiative comme « un outil pour transformer et pacifier la communauté ». En ouvrant un espace de dialogue et d'échange, les militants d'ICDEGMA espèrent « rendre conscients les habitants de leurs responsabilités collectives pour améliorer leur situation ». Issus d'une plateforme de revendication réalisée après plus de deux années d'échanges, de rencontres et de forums avec les organisations de base et les habitants de tout le Grand Martissant dans le cadre du projet HSI (Initiatives de stabilisation pour Haïti), les projets du collectif sont ambitieux. Soutenus par GRIPAD (Groupe de Recherche d'Initiative pour un Développement Alternatif et Participatif), et l'USAID (bailleur des Etats-Unis), les leadeurs du collectif souhaitent mettre en place une pharmacie communautaire, créer un espace culturel, une banque communautaire et faire du plaidoyer pour inciter l'Etat à investir sur les questions de santé, de chômage, d'éducation, d'environnement, de justice et de sécurité.

QUEL AVENIR POUR LES ORGANISATIONS DE BASE ?

Si les besoins sont immenses sur ce territoire comme dans beaucoup d'endroits en Haïti, il n'est pas évident que les leadeurs communautaires d'ICDEGMA arrivent à mener leurs projets à terme. Les organisations de base sont très répandues en Haïti. Malheureusement, ces organisations sont rarement associées au pilotage des programmes que mènent les ONG et les bailleurs internationaux. Les Haïtiens et les leadeurs associatifs sont le plus souvent embauchés par les acteurs internationaux ce qui ne permet pas de venir renforcer les structures existantes. L'enjeu pour les ONG et les bailleurs internationaux pour les prochaines années est donc de réussir le transfert de compétences et de moyens financiers aux ONG locales et aux organisations de bases afin d'assurer une pérennité à leurs projets.

CULTURE

Haïti – Média : «la révolution de la parole libérée»

Haïti vit depuis la fin du régime de Duvalier «la révolution de la parole libérée». Une liberté d'expression presque totale qui est sacralisée par la profession mais qui comporte aussi des dérives. Le manque de formations et salaires suffisants dans les médias Haïtiens portent préjudices aux journalistes et aux médias eux-mêmes.

On dit souvent que la liberté de la presse dans un pays se mesure par la caricature. Plantu, le caricaturiste du journal Le Monde en a eu un aperçu le 15 décembre 2005, en recevant un courrier de Nicolas SARKOZY alors candidat à la présidence de la République. Son tort ? Avoir dessiné le futur président français avec une mouche sur la tête. A l'inverse en Haïti, quand Teddy le caricaturiste du journal Le Nouvelliste - quotidien national - dessine le Président Michel MARTELLY entrain de cracher des excréments (voir dessin) les lecteurs s'en amusent et la classe politique ne réagit pas.

« LA RÉVOLUTION DE LA PAROLE LIBÉRÉE »

Patrick ST PRE a 24 ans, il est journaliste pour la Radio Nationale d'Haïti, où il anime une émission qui parle de la jeunesse tous les dimanches après midi. Pour lui Haïti vit depuis les années 80 la « révolution de la parole libérée », après 29 ans de censure et de chasse contre les journalistes sous le régime des DUVALIER. « Les stations radios ont poussé comme des champignons depuis 30 ans à tel point qu'il n'y a plus de fréquences disponibles dans la Région de Port-au-Prince ». La radio en Haïti est une institution. La presse écrite n'est accessible que pour une minorité de la population qui a les moyens de l'acheter.

Les Haïtiens sont très friands des émissions de « libre tribune ». Les animateurs de ce type d'émissions sont des stars dans le pays, où les auditeurs peuvent exprimer librement leur mécontentement ou leurs pensées du jour. Mais Patrick ST PRE déplore que dans ces émissions, « les informations sont données en vrac, sans aucune vérification et ont souvent une volonté de nuire ou de porter préjudice ».

> « Les patrons de presse disent eux même ne pas avoir besoin de journalistes compétents. »

UNE SACRALISATION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Maude MALENGREZ responsable du programme média à la FOKAL (Fondation connaissance et liberté), déplore le manque de régulation dans la presse Haïtienne : « personne ne contrôle ce qui se dit à la radio ou dans la presse écrite ». Elle souhaiterait la mise en place d'une commission indépendante en charge de la déontologie et de la régulation des excès. Mais « il y a une sacralisation de la liberté de la presse en Haïti » du fait d'un lourd passé politique. Si la diffamation existe bien dans le code pénal Haïtien, les poursuites contre leurs auteurs sont rarement engagées. Un code déontologique a été signé récemment par la plupart des syndicats, des associations de journalistes et des groupes de presse sous l'impulsion de l'UNESCO, mais il n'est pas contraignant et n'a pas eu de réels impacts sur les comportements de la profession. Par l'organisation de conférences et de rencontres entre journalistes issus de différents milieux, la FOKAL essaye d'aller dans le sens d'un meilleur professionnalisme.

@Teddy -Dessin paru dans Le Nouvelliste du 2/02/2012

JOURNALISTE UN MÉTIER MAL PAYÉ QUI SERT DE TREMPLIN

Le manque d'argent dans les groupes de presse a des conséquences importantes sur la profession. Il est difficile de vivre du seul métier de journaliste. C'est pourquoi Patrick ST PRE s'est inscrit à la faculté de droit en parallèle, il espère devenir avocat et peut être un jour faire de la politique. « Ma famille ne voulait pas que je fasse de la « communication sociale » parce que les métiers de la presse ont une mauvaise réputation ». Pour lui « il est très difficile de se faire un nom dans la profession (…), et les jeunes doivent souvent travailler longtemps sans être payé ». Après le séisme, il a exercé durant deux mois pour la radio Scoop FM sans contrat et il n'a finalement pas été payé.

La représentante de la FOKAL explique que « les patrons de presse disent eux même ne pas avoir besoin de journalistes compétents ». Patrick ST PRE, dénonce le fait que « les patrons de presse payent un salaire de misère et exigent beaucoup de travail, ils changent les horaires à volonté ». La formation n'est pas une priorité pour la plupart de ces dirigeants qui n'ont pas d'argent à consacrer à la professionnalisation de leurs salariés.

Wisnique PANIER a publié récemment un livre intitulé « La déontologie des médias face au pouvoir de l'argent : le cas d'Haïti et de la France », dans lequel il dénonce la précarité des journalistes qui empêche un travail de qualité et influe sur l'indépendance des médias. Lors des conférences de presse les organisateurs préparent souvent un buffet et arrangent le transport des journalistes pour s'assurer d'une bonne couverture média. Certains ont même l'habitude de donner des « cachets » afin d'acheter leur parution. Wisnique PANIER critique également le manque de limite dans la profession, « la liberté ne donne pas le droit d'accuser quelqu'un sans avoir de preuves. Il n'y a pas de liberté sans limite ». Mais il se félicite de la liberté de la presse en Haïti qui « grâce au militantisme de journaliste séniors existe à 90%. La presse contribue beaucoup à faire avancer la démocratie en Haïti ».

ÉDUCATION

« En Haïti on déconcentre les problèmes mais on garde les moyens »

Les ONG Initiative Développement, son partenaire Haïtien ADEMA et Solidarité laïque ont fait il y a longtemps le pari du développement local et du soutien à la société civile pour agir efficacement en Haïti. Loin d'attendre une action de l'Etat ou de la communauté internationale, ces ONG soutiennent et accompagnent les élus locaux dans la mise en place d'actions visant à soutenir les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat.

@ID : Complexe scolaire de Jean-Rabel

« En Haïti on déconcentre les problèmes mais on garde les moyens ». C'est en ces termes que s'exprime le coordinateur de l'ONG Solidarité Laïque en Haïti, ancien maire d'une petite commune du Sud. Michel ROSEWALD aimerait qu'une nouvelle loi sur la décentralisation soit votée afin de pouvoir agir rapidement et efficacement au niveau local. Si la constitution de 1987 a prévu une décentralisation effective les élus locaux se plaignent de ne pas avoir les moyens financiers pour agir. Beaucoup dénoncent un système opaque et clientéliste dans lequel députés et sénateurs utilisent leurs influences pour négocier l'investissement de l'Etat.

Alors que l'action de la communauté internationale et de certaines ONG est très critiquée parce qu'elle contourne les institutions, certaines organisations travaillent depuis longtemps avec les collectivités locales afin de renforcer leurs capacités.

ID, UNE ONG QUI APPORTE CONSEIL ET APPUIS TECHNIQUES AUX COMMUNES

C'est le cas de l'ONG Française ID – Initiative Développement – qui agit depuis 1994 dans le Nord Ouest sur un projet de renforcement des capacités des communes et des services déconcentrés de l'Etat. L'ONG apporte son expertise dans le développement local en venant en soutien aux élus locaux. A Bombardopolis, l'ONG a apporté son soutien à la mairie dans l'élaboration d'un nouveau Plan Communal de Développement (PCD) qui a été élaboré en concertation avec 708 personnes, à Saint-Louis du Nord, 3 000 personnes ont été impliquées. « C'est très important d'impliquer la population dès le début du travail » explique Caroline GUTTON directrice des programmes d'ID en Haïti.

SOLIDARITÉ LAÏQUE UNE ONG QUI VIENT AU SOUTIEN DU SECTEUR ÉDUCATIF

Solidarité Laïque est également une ONG française qui fonde son action sur l'appui à la société civile locale. Présente en Haïti depuis 1990, l'organisation a renforcé son activité depuis le séisme de 2010 sur les départements de l'Ouest, de la Grande Anse et du Nord. Solidarité Laïque se différencie des ONG traditionnelles en ce qu'elle fédère différentes organisations qui souhaitent agir pour la solidarité internationale. La MAIF, les FRANCAS, le GREF et de nombreuses autres structures sont membres de cette fédération et contribuent aux actions en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

Le GREF – Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières – a participé durant les mois de septembre et d'octobre 2012 à la formation de professeurs, d'inspecteurs académiques, de conseillers pédagogiques, de chefs d'établissement et de directeurs d'écoles du département de l'Ouest. Cette formation, organisée en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et les syndicats d'enseignants, a bénéficié à plus de 70 personnes venant de 12 lycées qui auront la charge ensuite de former à leur tour le personnel éducatif de leurs établissements.

Les FRANCAS, une association d'éducation populaire Française, a participé en 2012 à la formation de 50 animateurs sociaux qui travaillent pour la Mairie de Port-au-Prince. Ils ont bénéficié d'un cycle de trois formations d'animation socioculturelle en France et en Haïti qui seront reconnues par l'Etat Haïtien. L'objectif est à terme d'ouvrir de nouveaux centres d'accueil périscolaire pour les jeunes portoprinciens.

LE PARI DES SYNDICATS ENSEIGNANTS

L'ONG travaille de manière privilégiée et depuis de nombreuses années avec les syndicats de professeurs Haïtiens. En apportant un soutien aux principaux syndicats sur des actions de plaidoyer et sur des techniques de négociation et de communication, les membres de Solidarité Laïque souhaitent favoriser l'implication des professionnels de l'éducation dans la définition et la mise en place de l'action publique d'éducation.

Josué MERILIEN est un des leaders de la contestation qui touche le milieu éducatif depuis plusieurs mois. Les professeurs manifestent pour demander de meilleures conditions de travail et un réel engagement de l'Etat dans ce secteur qui a vu sa part dans le budget de l'Etat diminuer de moitié en quinze ans (tombant à moins de 10% en 2009). Pour comparaison en France il correspondait à 21% du budget de l'Etat en 2010. « L'éducation est une charge de l'Etat, elle doit être gratuite en particulier au niveau primaire » explique de leader syndical.

L'éducation est pourtant une priorité pour les familles Haïtiennes qui, tout milieu social confondu, y investissent beaucoup d'argent. Le Président de la République en a également fait une des priorités de son mandat en mettant en place le programme « Ti Manman Cheri » pour la rentrée scolaire 2012. Mais les syndicats de professeurs sont très critiques contre ce programme qui devait notamment permettre à plus de 140 000 enfants défavorisés de connaître leur première rentrée scolaire. Le responsable des programmes de Solidarité Laïque explique que si le gouvernement à bien pris en charge le coût de l'école pour de nombreuses familles, le programme n'a pas bénéficié aux enfants déscolarisés.

@Le nouvelliste : Manifestation de professeur à Léogâne 29/11/12

Grâce à votre soutien,
Pote à Pote ira encore plus loin,
ABONNEZ-VOUS !

[] Particuliers : 10 € et plus /an [] Associations : 50 € et plus /an [] Institutions : 100 € et plus /an

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

C.P. ..... VILLE .....

MAIL ..... TEL. .....

Coupon à renvoyer à :

Fédération Nationale des Maisons des Potes 16, Square Dunois, 75013 Paris

Tel : 01 44 93 23 23